



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA
RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

PRINCIPES D'ÉLEVAGE DU CHEVAL DE LA RACE DES FRANCHES-MONTAGNES

Préambule

Les principes d'élevage sont édictés par la Fédération suisse du Franches-Montagnes (FSFM), organisation d'élevage reconnue par l'Office fédéral de l'agriculture et qui détient le livre généalogique d'origine de la race.

La France et la Belgique ont reconnu l'Association Franches-Montagnes de France (AFMF) respectivement la Belgian Franches-Montagnes Association (BFMA) comme organisation d'élevage qui appliquent dans leur intégralité les présents principes établies par la FSFM.

Le libellé « cheval FM » ou « race FM » signifie « cheval de la race des Franches-Montagnes » respectivement « race des Franches-Montagnes »

Principes d'élevage

1. Ascendance et généralités du Livre généalogique

L'ascendance du cheval doit être enregistrée selon des méthodes informatiques adéquates et connue sur plusieurs générations. En cas de divergence sur l'ascendance, l'ascendance enregistrée dans le livre généalogique d'origine de la FSFM fait foi. Pour l'enregistrement dans une des catégories du stud-book, l'ascendance doit être connue et complète sur au moins 4 générations.

Les chevaux de la race FM doivent tous être enregistrés dans le livre généalogique d'origine de la race de la FSFM qui est tenu selon les règles fixées à l'art. 2 du Règlement sur le livre généalogique de la FSFM. Une organisation d'élevage étrangère souhaitant enregistrer des chevaux dans le livre généalogique de la FSFM doit être reconnue dans son pays et membre de la FSFM.

Pour être enregistré dans le livre généalogique d'origine de la race de la FSFM, un cheval à l'étranger doit être apprécié par des juges formés et reconnus par la FSFM.

2. Caractéristiques de la race et sélection

Les animaux utilisés pour l'élevage sont sélectionnés selon des critères correspondant au but d'élevage recherché et inscrits dans l'une des quatre subdivisions des Sections FM race pure du livre généalogique (catégorie Stud-Book, catégorie Base, catégorie Stud-Book FM ancien type ou catégorie FM Autres). La catégorie Stud-Book comprend quatre classes de qualités : classe Excellence (AA) (qualité exceptionnelle sur la base de la descendance et de la longévité), classe A (qualité excellente sur la base de la descendance), classe B (qualité et aptitudes supérieures) et classe C (bonne qualité et bonne aptitude).

Les valeurs d'élevage, calculées selon la méthode BLUP sur la base des propres résultats ainsi que des résultats des chevaux collatéraux et des parents, sont basées sur les critères économiques importants et correspondent aux critères de sélection.

L'appréciation du modèle et des allures se fait pour les poulains lors de concours centralisés et pour les chevaux adultes lors des tests en terrain (juments) ou lors de la sélection nationale respectivement du test en station de 40 jours (étalons).

Le comportement et les performances sont appréciés lors des tests en terrain (juments) et lors du test en station (étalons).

L'appréciation du modèle et des allures ainsi que des performances se fait sur une échelle de 1 =très mauvais) à 9 (très bon = but d'élevage).

Le but d'élevage recherché est atteint par la méthode de l'élevage en race pure.

3. Identification

L'identification du cheval se fait par la description de la robe et des signes distinctifs, par l'attribution d'un numéro d'identité (n° du livre généalogique et/ou n° UELN) et de l'attribution d'un nom. Le nom attribué au poulain au moment de la naissance ne peut pas être changé, à l'exception des étalons dont le nom peut être modifié qu'une seule fois lors de l'approbation. La gérance FSFM procède à des vérifications de l'origine puis confirme l'identité du cheval.

A la naissance, un poulain reçoit un certificat d'origine (CO), une carte d'identité (CI) ou une carte d'identité de croisement (CIC) en fonction de la subdivision du Livre généalogique dans laquelle son père et sa mère sont inscrits au moment de la saillie selon le schéma suivant:

	Mère					
Père		SB	BAS	SBU	FMAT	CR
SB		CO	CO	CO	CI	CIC
BAS		CO	CO	CO	CI	CIC
SBU		CO	CO	CO	CI	CIC
FMAT		CI	CI	CI	CI	CIC
CR		CIC	CIC	CIC	CIC	CIC

- SB = Catégorie Stud-Book
- BAS = Catégorie Base
- SBU = Catégorie Stud-Book FM ancien type
- FMAT = Catégorie FM Autres
- CR = Section Croisements

Si l'un des deux parents ne remplit pas les conditions au moment de la saillie, cette situation peut être corrigée jusqu'au moment du pointage du poulain au plus tard. Cette correction n'est pas possible pour les descendants de saillies entre chevaux qui ne sont pas encore dans leur 3ème année d'âge.

4. But et objectifs de sélection

Le but d'élevage et les qualités recherchées pour l'atteindre sont définis dans le programme d'élevage de la FSFM qui prévoit :

Art. 6 Origine et but d'élevage

1. Le cheval de la race des Franches-Montagnes (cheval FM) est originaire du Jura suisse; il est élevé en Suisse et dans plusieurs autres pays.
2. Le cheval FM doit être noble, typé, de taille moyenne, correct, performant, sociable et bien adapté au marché; il doit être moyennement lourd, disposer d'une impulsion naturelle, avec des allures souples, correctes et sûres. Vu son excellent caractère, sa prédisposition aux performances, son aptitude à l'attelage et à l'équitation ainsi que sa fécondité, sa robustesse, sa précocité et sa sobriété, le cheval FM est très polyvalent; il convient aussi bien pour le sport, les activités de loisirs et l'équithérapie, que pour l'agriculture et à l'armée.
3. Pour la catégorie Stud-Book FM ancien type, la fédération RRFB (Eidgenössischer Verband des reinrassigen Freiburgerpferdes) définit un but d'élevage spécifique qui prévoit notamment l'élevage d'un cheval ancien type avec 0% de sang étranger. D'autres détails au sujet du but d'élevage sont dans le règlement du RRFB au titre II « Zuchtprogramm Urfreiberger ».

Art. 7 Type

1. La hauteur au garrot se situe entre 150 - 160 cm à l'âge de trois ans.
2. Les caractéristiques recherchées sont:
 - a) un cheval noble, de taille moyenne et de conformation harmonieuse, moyennement lourd, de format carré;
 - b) une tête expressive, un œil grand et confiant, une encolure bien formée, une musculature bien développée ainsi que des membres corrects, secs et sans tares;
 - c) une robe baie, alezane ou noire avec peu de marques blanches;
 - d) des étalons d'élevage présentant les qualités caractéristiques de leur sexe et de la race.
3. Les caractéristiques indésirables sont:
 - a) un cheval peu harmonieux, d'un type trop lourd ou trop léger, avec une tête grossière, des contours vagues, des membres trop fins, des articulations mal définies;
 - b) pour les animaux d'élevage, une présence insuffisante des qualités caractéristiques de leur sexe et de la race.

Art. 8 Allures

1. Les caractéristiques recherchées sont:
 - a) des allures de base régulières, élastiques, justes et amples; une démarche sûre (le pas à 4 temps, le trot à 2 temps et le galop à 3 temps);
 - b) au pas, les foulées doivent être amples, déliées et cadencées;
 - c) au trot et au galop, les mouvements doivent être souples, dynamiques, légers; ils sont naturellement relevés et équilibrés;
 - d) l'impulsion provient d'une arrière-main énergique; elle est transmise par l'intermédiaire d'un dos souple en direction de l'avant-main, ce qui lui permet un mouvement léger et relevé sortant d'une épaule dégagée.
2. Les caractéristiques indésirables sont:
 - a) les allures courtes, rasantes et raides qui ne sortent pas de l'épaule;
 - b) un dos figé;
 - c) des mouvements lourds et portés sur l'avant-main, mal cadencés, panards ou cagneux ainsi que des allures titubantes (peu équilibrées) ou bercées, larges ou serrées, qui billardent ou qui se croisent (coup de manchette);
 - d) les allures à l'amble et le harper (pas de coq).

Art. 9 Conformation

1. Les caractéristiques recherchées sont:
 - a) un cheval d'une stature harmonieuse apte avant tout à être attelé et monté;
 - b) une tête expressive avec un front large;
 - c) une encolure bien attachée avec une liberté suffisante des ganaches;
 - d) un garrot bien développé avec une bonne ligne de dos;
 - e) des épaules longues et inclinées;
 - f) une poitrine suffisamment large et profonde;
 - g) un dos bien musclé, bien lié et solide;
 - h) une croupe longue, bien musclée et légèrement avalée;
 - i) un avant-main, un tronc et un arrière-main bien proportionnés;
 - j) des membres secs et bien proportionnés caractérisés par:
 - des articulations correctes, bien développées et basses,
 - des paturons de longueur moyenne, des sabots bien formés,
 - des aplombs corrects et droits et des jarrets bien formés.

2. Les caractéristiques indésirables sont:
 - a) une stature peu harmonieuse;
 - b) une encolure courte, épaisse et mal cravatée, avec trop peu de liberté des ganaches;
 - c) une épaule courte et droite;
 - d) un garrot peu prononcé;
 - e) un dos trop court ou trop long et ensellé;
 - f) un dos de carpe;
 - g) une croupe courte ou droite, respectivement fortement avalée avec une queue attachée trop haut;
 - h) une poitrine trop large, une poitrine peu profonde et des flancs levrettés;
 - i) des aplombs tarés, avec en particulier des articulations peu prononcées, étroites ou étranglées, des canons fins ou étranglés, des paturons courts et droits ou long et faibles ainsi que des sabots trop petits ou trop grands, des sabots déformés ou bots;
 - j) un cheval cagneux ou panard, les aplombs antérieurs ou postérieurs trop ouverts ou trop serrés, un genou renvoyé, un cheval campé ou sous lui du devant ou du derrière, le jarret coudé ou droit, les jarrets clos ou cambrés.

Art. 10 **Qualités intrinsèques**

1. L'excellent caractère spécifique au cheval FM constitue sa qualité première.
2. Les caractéristiques recherchées sont:
 - a) un cheval volontaire prédisposé à l'effort, performant, polyvalent et résistant;
 - b) un comportement prouvant un bon caractère, un tempérament calme et équilibré, de la vivacité et de l'intelligence;
 - c) un cheval d'un entretien facile, sociable, précoce, sobre et peu exigeant;
 - d) une grande résistance physique (bonne récupération après l'effort) et psychique (peu d'émotivité).
3. Les caractéristiques indésirables sont:
 - a) un cheval difficile à mener, peureux, nerveux ou violent;
 - b) un cheval reconnu vicieux.

5. Division du Livre généalogique

5.1. Etalon

L'approbation des étalons de la race FM et leur inscription dans l'une des catégories du livre généalogique est du ressort de la FSFM. Seuls les étalons approuvés en Suisse par la FSFM ou par le RRFB peuvent être utilisés dans l'élevage FM. Pour être inscrits dans l'une des catégories d'élevage (Stud-book, Base ou Stud-Book FM Ancien Type), un étalon doit être approuvé et satisfaire aux exigences concernant son origine, sa santé, son modèle et ses allures ainsi que ses performances et son comportement.

L'étalon est inscrit dans une classe de la Catégorie Stud-Book ou dans la Catégorie Base en fonction de son âge et de ses qualités. Les dispositions détaillées concernant l'approbation, l'inscription dans le Stud-Book, la Catégorie Base et l'estimation de la valeur d'élevage figurent dans le "Règlement sur l'approbation des étalons". L'inscription d'un étalon dans la catégorie Stud-Book FM ancien type s'effectue selon le règlement du livre généalogique défini par le RRFB.

5.2. Juments

L'inscription des juments se fait selon les règles définies à la Section 4 du Règlement du Livre généalogique qui prévoit notamment les conditions pour l'inscription dans les catégories et classes existantes, à savoir :

Catégorie Stud-Book Classe C:

Sont catégorisées en classe C les juments qui satisfont aux conditions suivantes:

- a) certificat d'origine prouvant 4 générations et attestant que le père et la mère sont inscrits dans les catégories Stud-Book ou Base;
- b) moyenne des trois notes de modèle et allures ≥ 5 ; sans note partielle en-dessous de 3;
- c) test en terrain réussi dans les disciplines Attelage et Equitation ou 1 classement dans une épreuve de Promotion CH attelage ou dans une épreuve sportive officielle comparable organisée par la FSFM.

Catégorie Stud-Book Classe B:

Sont catégorisées en classe B les juments qui satisfont aux conditions suivantes:

- a) certificat d'origine prouvant 4 générations et attestant que le père et la mère sont inscrits dans les catégories Stud-Book ou Base;
- b) moyenne des trois notes de modèle et allures ≥ 7 ; sans note inférieure à 5;
- c) test en terrain réussi avec des notes moyennes ≥ 6 ; sans note inférieure à 5 dans chaque discipline.

Catégorie Stud-Book Classe A (testée par la descendance):

Sont catégorisées en classe A les juments des classes C et B qui remplissent l'une des trois conditions suivantes:

- a) 2 descendants directs (jument ou hongre avec performances comparables) qui ont été ou qui pourraient être en classe C et 1 descendant direct (jument ou hongre avec performances comparables) qui a été ou qui pourrait être en Classe B ou
- b) 1 descendant direct étalon en Classe C et 1 descendant direct (jument ou hongre avec performances comparables) en Classe B ou
- c) 1 descendant direct étalon en Classe B.

Catégorie Stud-Book Classe Excellence AA (testée par la descendance):

Sont catégorisées en classe Excellence (AA) les juments qui remplissent les conditions de la classe A et qui satisfont à l'une au moins des trois exigences suivantes:

- a) 6 descendants directs (jument ou hongre avec performances comparables) qui ont été ou qui pourraient être classés au stud-book, dont 3 au moins en classe B ou
- b) 2 descendants directs étalon en Classe C ou B et 3 descendants directs (jument ou hongre avec performances comparables) en Classe B ou
- c) 3 descendants directs étalons en Classe B ou C.

Catégorie Base:

Les juments de la section FM pure race ne possédant pas plus de 2% de sang étranger sont classées dans la catégorie Base. Ces juments sont inscrites simultanément dans la catégorie Stud-Book si elles remplissent les conditions d'admission à l'une des classes de cette catégorie.

Catégorie Stud-Book FM ancien type:

Les juments de la section FM pure race, sous-section FM=0%, qui remplissent les critères d'admission définis par le RRFB sont classés dans la catégorie FM ancien type (SBU). Les descendants de ces juments ne peuvent être enregistrés que dans la catégorie Stud-Book FM ancien type.

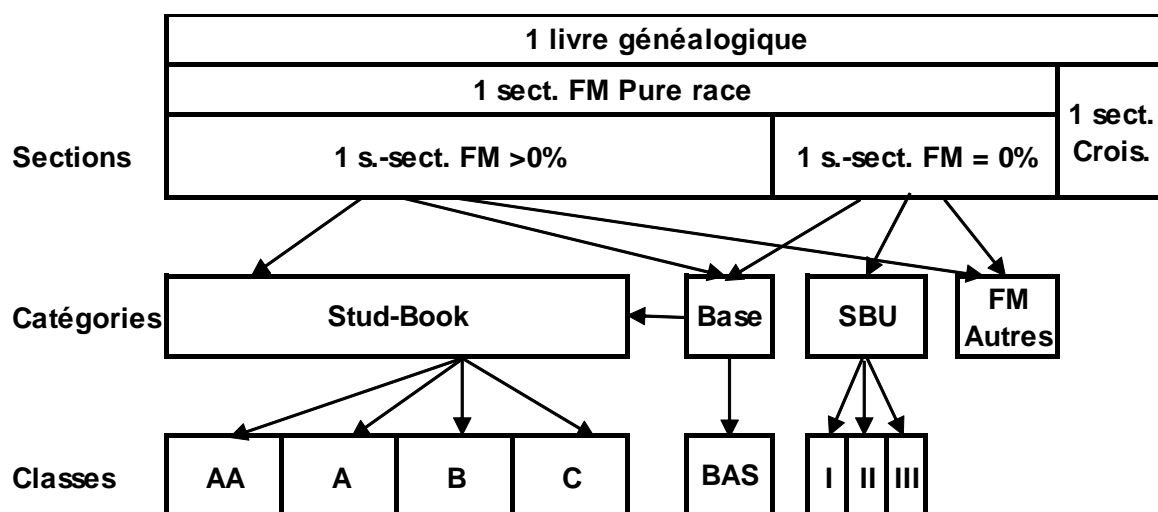
Catégorie FM Autres:

Les juments qui ne satisfont pas à une des conditions pour l'admission à la catégorie Stud-Book Classe C ou à la catégorie Stud-Book FM ancien type classe III ou qui ont été rétrogradées pour des raisons de santé sont classées dans la catégorie FM Autres (FMAT).

Entrée en vigueur

Les principes d'élevage du cheval FM ont été approuvés par le comité de la FSFM le 9 février 2012 et entrent en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012. Les présents principes ont été adaptés suite à l'adoption des nouveaux statuts et règlements FSFM par l'Assemblée des délégués le 14 mars 2013, ainsi que les modifications 2020 approuvées, par correspondance, par les délégués des organisations d'élevage chevalin affiliées à la FSFM et entrées en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

Présentation graphique des subdivisions du Livre généalogique:



Cette subdivision est valable pour les étalons et les juments.